

SOUS EMPRISE, LES PROCHES REJETÉS

TÉMOIGNAGE DE LA MÈRE D'UN
ADEPTE D'AMOUR ET MISÉRICORDE

Recrutement **Témoignage** FAUX SOUVENIRS
Rejet
Procès
GOURELLE

Mon fils X. né en 1975 fait partie depuis 2002 d'un groupe à « dérives sectaires » épinglé plusieurs fois par la Miviludes et les associations.

X. a eu une enfance tout à fait normale, une scolarité sans difficultés, fils unique mais en contact permanent avec de nombreux cousins et amis. Très sociable, il était très tourné vers les autres, presque avec excès : toujours prêt à rendre service, à organiser des sorties, des loisirs. Il faisait partie de mouvements de jeunes, aumôneries de lycée puis de faculté, scoutisme et avait, je dirais, une recherche spirituelle qui aurait pu faire penser à un engagement religieux.

Il me disait faire partie de « groupes de prière », il avait 25 ou 26 ans, je ne contrôlais pas ses sorties ! Ses études terminées, ayant trouvé une situation, il est devenu indépendant en s'installant dans un studio. Tout en gardant de bons contacts familiaux.

Petit à petit, j'ai remarqué que ses « loisirs » n'avaient qu'une direction, son discours également, qu'il avait de moins en moins de contacts avec sa famille et ses amis : il décommandait à la dernière minute les réunions prévues. Il n'est, par exemple, arrivé qu'in extremis au mariage de son meilleur ami dont il était le témoin et qui s'inquiétait.

Il parlait avec enthousiasme d'un

groupe, rencontré à Paris mais qui était basé en Bourgogne. Petit à petit, il allait passer ses week-ends là-bas, puis ce furent quelques fois des allers-retours dans la nuit en semaine (départ de Paris le soir après son travail...et retour le lendemain matin pour reprendre ce travail !!!). Sa façon de s'exprimer a changé : il faisait des monologues, ne supportant pas d'être interrompu, donnant l'impression d'un discours appris !

Au début de l'année 2002, lors d'une réunion de famille (je fais partie d'une famille nombreuse...) X. est resté debout et, solennellement, nous a annoncé « vouloir changer d'air », quitter Paris, son logement, son travail pour se rapprocher du fameux groupe dans les environs de Dijon !

Nos contacts ont été fréquents au début, mais très rapidement son attitude a changé :

- le premier fait marquant a été sa demande envers moi de me porter caution solidaire pour une location. Trouvant son changement de vie curieux, et sans avoir aucune garantie de travail, j'ai refusé ! J'avais essayé de me renseigner sur la nature de ce « groupe » et les renseignements obtenus n'étaient pas rassurants...méfiance, méfiance !

Mon refus a suscité une réaction violente de X. : « tu n'es plus ma mère, tu n'entendras plus parler de moi... ». J'ai cependant continué à maintenir le

contact par courrier...et petit à petit j'ai eu quelques réponses de sa part !

- quelques mois plus tard, coup de téléphone de X. : « j'ai du travail, j'ai deux RTT, je rêve de les passer entre mère et fils ! » Bien entendu j'étais ravie de cette initiative et lui ai demandé d'organiser la rencontre ! Le jour venu, il était sur le quai de la gare, il avait l'air préoccupé. « J'ai un entretien d'embauche... » me dit-il, à quoi je réponds : « allons prendre un café au buffet de la gare et nous déciderons de notre emploi du temps ».

Nous étions assis depuis cinq minutes lorsqu'il reçoit un coup de téléphone. Son visage s'illumine, il me dit « c'est E. (la gourelle) » ! « Elle te dit bonjour » me dit-il, et je réponds suffisamment fort pour qu'elle entende « je n'ai rien à lui dire ». Elle rétorque « c'est une question de politesse » et je réponds « je n'ai pas d'ordre à recevoir ». La conversation entre la gourelle et X. a duré encore un petit moment, puis il s'est levé, en me disant « dans ces conditions-là, au revoir » et il est parti... J'ai repris le premier train pour Paris !

Ensuite, nos contacts ont été très épisodiques, je continuais à écrire régulièrement, mais beaucoup de courriers m'ont été renvoyés avec la mention écrite de la main de mon fils : « refusé... retour à l'envoyeur ».

- En 2003, pour son anniversaire, une vingtaine d'amis de X. se sont rendus en surprise à Dijon où ils ont pu le voir, mais avec difficultés !

- En 2005, X. a eu 30 ans, j'ai décidé de me rendre par surprise dans la propriété où se trouvait le groupe, avec

une de mes sœurs (sa marraine) et une cousine qui nous conduisait en voiture. Nous avons rencontré des difficultés pour voir X., mais en insistant, nous l'avons vu : accueil chaleureux, content de nous voir, regardant les photos familiales, déballant nos cadeaux d'anniversaire, échangeant naturellement avec nous. Nous projetons d'aller dîner au restaurant, il accepte tout avec plaisir ! MAIS un peu plus tard, intervention de la gourelle ET transformation totale de mon fils : il est devenu blême, tremblant, anxieux... Il entrait sans cesse dans la maison où il se faisait « remonter les bretelles », la gourelle était dans une colère noire, furieuse (ceci m'a été raconté plus tard par une ancienne adepte qui avait assisté à la scène). Très gêné, X. a décommandé tous les projets !

Je ne savais pas alors que c'était la dernière fois que je le voyais... jusqu'au procès en 2021, soit 16 ans plus tard !!!

- Différentes tentatives de rencontres des uns ou des autres ont eu lieu :

En 2015, quatre couples de cousins de X. et leurs enfants ont voulu fêter ses 40 ans ! Ils se sont rendus sur place, ils l'ont bien aperçu par une fenêtre... mais ils n'ont pas pu l'aborder.

Plusieurs couples de ses amis, ont également essayé de le voir lors de leurs passages dans la région où il vit, sans succès !

En mars 2015, quelle ne fut pas ma stupéfaction de me voir convoquée au commissariat de mon arrondissement pour répondre d'une plainte initiée par mon fils pour agression sexuelle lorsqu'il avait 8 ans. J'ai alors compris que

la gourelle utilisait le mécanisme bien connu des faux souvenirs induits pour pousser X. à se retourner contre moi. Cette plainte a été immédiatement classée sans suite.

Le procès contre la dirigeante du groupe et son acolyte s'est enfin tenu, en novembre 2021. Condamnés à deux ans de prison avec sursis et 62 000 euros de dommages et intérêts, les accusés ont fait appel. La gourelle est décédée fin 2023, tout s'est donc éteint pour elle ! Reste son co-accusé, « son frère spirituel », ancien scientologue. La date de l'audience d'appel vient juste d'être fixée au 17 avril prochain (2024).

Parmi les membres de notre famille et ses nombreux amis « d'avant », aucun n'a de nouvelles de X., plus personne n'a de contact avec lui ...

A son entrée dans le groupe, j'avais remarqué combien X. était mis en valeur : « on n'a jamais vu quelqu'un d'aussi bien que toi, etc. » Ces réflexions étaient assorties d'allusions négatives à sa vie « d'avant », particulièrement en ce qui me concerne : mère

possessive, peu attentionnée, etc. Puis, de façon plus explicite, le dénigrement de l'entourage familial incitant à l'éloignement : « ta famille n'a rien compris à ta façon de vivre, il n'y a que nous qui te comprenons, etc., etc. » Tout cela m'a été raconté par d'anciens adeptes, expliquant la rupture totale de mon fils vis à vis de moi, sa famille et ses amis.

Je n'avais aucune connaissance du phénomène sectaire avant que mon fils ne s'engage dans ce groupe.

Le groupe n'étant pas reconnu par l'Église Catholique, de nombreuses personnes se sont tournées vers les autorités de l'Église pour les alerter, mais en vain car, malheureusement, l'Évêque du lieu s'est montré aveugle et bienveillant vis à vis de ce groupe et sourd, voire un peu méprisant, face aux demandes de soutien des proches des adeptes !

Je garde une grande reconnaissance à l'ADFI et la Miviludes, qui ont été à l'écoute et m'ont soutenue durant ces vingt dernières années.